

Jeudi 9 juillet 2015

## Linky : signature d'une convention de coopération entre ERDF et l'ADEME

**A partir de décembre prochain débutera le déploiement des compteurs communicants « Linky ». D'ici 2021, les 35 millions de compteurs électriques existants devraient ainsi être renouvelés sur tout le territoire. La convention signée ce 9 juillet par le Président de l'ADEME, Bruno Lechevin et le Président du Directoire d'ERDF, Philippe Monloubou a pour objectif de faciliter l'arrivée des compteurs « Linky » dans les foyers et son appropriation par le grand public en faveur d'une meilleure maîtrise de la consommation d'électricité.**

Le compteur communicant Linky va permettre d'offrir de nouveaux services aux consommateurs, et constitue une étape fondamentale pour la mise en place de *réseaux électriques intelligents* et des villes du futur (intégration des énergies renouvelables, nouveaux usages de l'électricité liés à l'arrivée des véhicules électriques...).

Dans un contexte où la réussite de la transition énergétique occupe tous les esprits, la finalité de la coopération entre l'ADEME et ERDF est de permettre à chaque consommateur d'y participer concrètement grâce à une utilisation optimale des informations mises à disposition par les compteurs Linky. Concrètement, il s'agira d'informer et de sensibiliser les consommateurs et les collectivités aux possibilités offertes par Linky pour mieux maîtriser leurs consommations électriques. Sera également mis en avant le rôle des conseillers des Espaces Info-Energie, membres des Points Renovation Info Service, lors du déploiement du compteur.

*ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur 95% du territoire français qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20.000 Volts) et gère les données associées. ERDF réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**

### CONTACTS

**Service Presse ERDF**  
erdf-service-presse@erdf.fr  
+33 (0)1 81 97 46 63

**Service Presse ADEME**  
ademepresse@havasww.com  
+33 (0) 1 58 47 81 28  
[www.presse.ademe.fr/](http://www.presse.ademe.fr/) / @ademe